LEGENDE

ZONE URBAINE

ZONE U – Zone urbaine mixte à caractère résidentiel, tissus bâtis du Village, des Blancs et de Chabulière

ZONE A URBANISER

ZONE AUi – Zone d'urbanisation future, mixte à caractère résidentiel

ZONE AGRICOLE

ZONE A – Zone agricole

Secteurs Aco – Secteurs agricoles identifiés comme contribuant aux continuités écologiques

Secteurs Ap – Secteurs présentant une sensibilité paysagère

Secteurs Ah – Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées de constructions non agricoles

ZONE NATURELLE

ZONE N – Zone à caractère naturel

Secteurs Nco – Secteurs à caractère naturel identifiés comme contribuant aux continuités écologiques

Secteurs Nh – Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées de constructions non agricoles

Secteur Nhh – Secteur de taille et de capacité d'accueil limitée où une extension limitée est seule autorisée pour les destination hôtel et commerce

Secteurs Nc1 – Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitée à destination économique et tertiaire

Secteur Nc2 – Secteur de taille et de capacité d'accueil limitée à destination tertiaire et d'habitat

Secteurs Nl – Secteurs à caractère naturel pouvant accueillir des équipements et installations de loisirs

Secteurs Np – Secteurs à caractère naturel présentant une forte sensibilité paysagère

Secteurs Npp1 et Npp2 – Périmètres de protection du captage d'eau potable de Font Froide

Secteur Nt – Secteur correspond à l'emprise de la voie ferrée

AUTRES INFORMATIONS

Constructions nouvelles non cadastrées ou permis en cours

Bâtiments d'élevage agricole soumis à des conditions de distance au titre de l'article L111-3 du Code Rural

Secteur de dérogation au titre de l'article L111-3 du Code Rural sur les règles de distance et de réciprocité

1 Emplacements réservés aux voies, ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts

S1 Servitudes de pré-localisation de voies et ouvrages publics

Zones humides

Secteurs faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (pièce n°3 du PLU)

Risques naturels (se reporter à l'annexe 5.3.4 du PLU) :

Zone de risques faibles : constructible sous conditions

Zone de risques forts : inconstructible

Eléments à protéger et à mettre en valeur pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique (article L.123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme :

Patrimoine bâti :

A Patrimoine Remarquable

Petit Patrimoine

Murs ou haies structurants à conserver

Trame végétale paysagère :

Haies bocagères

Ripisylves

Espaces Boisés Classés à créer

Liste des emplacements réservés aux voies, ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts

N°	Localisation	Destination	Bénéficiaire	Superficie
1	Colonie	Aménagement d'espace public et d'espace vert	Commune	10 892 m2
2	Colonie	Aménagement d'espace public et d'espace vert	Commune	5 667 m2
3	Cimetière	Agrandissement du cimetière et réaménagement d'un chemin d'exploitation	Commune	818 m2
4	Village	Aménagement d'espace public, de stationnement et d'espace vert	Commune	4 280 m2

Liste des servitudes de pré-localisation de voies et ouvrages publics

N°	Objet	Parcelles concernées
S1	Réalisation d'aire de stationnement mutualisé	n°108
S2	Réalisation d'aire de stationnement mutualisé	n°469-470
S3	Réalisation d'aire de stationnement mutualisé	n°105
S4	Réalisation d'aire de stationnement mutualisé	n°469
S5	Réalisation d'une voirie de desserte	n°108-469-470

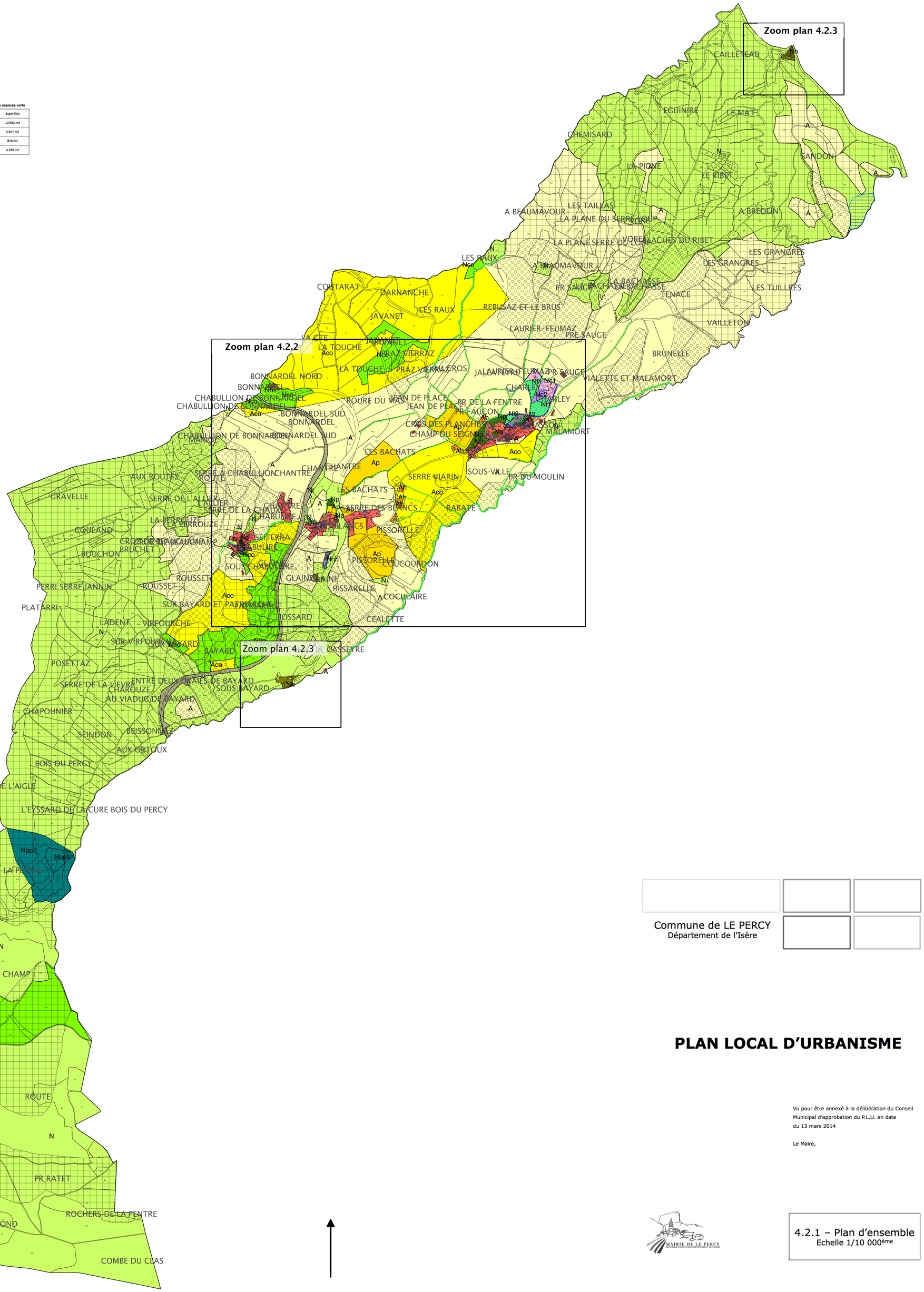

Commune de LE PERCY
Département de l'Isère

PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal d'approbation du P.L.U. en date du 13 mars 2014

Le Maire,

MAIRIE DE LE PERCY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

4.2.1 – Plan d'ensemble
Echelle 1/10 000ème